



PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05 53 79 85 00
www.groupe-terresdusud.fr

46700 SERIGNAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
23.10	73	565791	245986	1,00	LAVE GLACE -20 VISIO PLUS Ticket 600048001000658996	4L BIDO	T 30.11.24	6,9000	8,28	6,90	3	1,38	8,28
23.10	73	565791	201028	2,00	CHAUX VIVE POUDRE FR SAC25KG Ticket 600048001000658996	SAC	T 30.11.24	8,2000	9,84	16,40	3	3,28	19,68

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
AGRONOMIE ET NU	16,40	3,28	19,68
MATERIEL AGRICO	6,90	1,38	8,28

ECHEANCE	MONTANT
30 11 2024	27,96

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A				
20.00	23.30	3	4.66	27.96
TOTAUX	23,30		4.66	27.96

[illegible]

Total facture

27,96

SAS CARRE VERT

CHATELAIN 190101138 VILLE

47320 LA BRAC

Tél: 05 63 78 84 00

www.grandeparis.com

10000000000000000000

10000000000000000000

10000000000000000000

10000000000000000000

10000000000000000000

N° compte : 10051 FF 744400000000

N° facture : 40975

Page : 1

Date : 31.10.2024

46000000000000000000

46000000000000000000

46000000000000000000

PR

DATE LVR	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT HT	PRIX UNIT TTC	MONTANT HT	T V A	MONTANT TVA	MONTANT TTC
23 10 73		565791	388001	1,00	PELLE A GRAINS COLORES Ticket 600048001000658996	UNIT	T 30 11 24	6,2400	7,49	6,24	3	1,25	7,49

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
GRAND PUBLIC	6,24	1,25	7,49

ECHEANCE	MONTANT
30.11.2024	7,49

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	6,24	3	1,25	7,49
TOTAUX	6,24		1,25	7,49

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de rémission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1,10 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Total facture

7,49